RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A GIOIA
Société civile immobilière
au capital de 880 260 euros
Siège social : 9 Sentier Boucher
91 540 MENNECY
RCS EVRY 532 022 480

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 14 JUIN 2024

Le 14 JUIN 2024, à onze heures, les associés se sont réunis au siège social d'AS2PM, en assemblée générale sur convocation de Monsieur Patrick MONCHATRE.

Sont présents :

➢ La succession de Madame Anne Catherine ABRAÏNI épouse MONCHATRE Représentée par Patrick MONCHATRE et Pascal MONCHATRE	44 023 Parts
➢ Monsieur Patrick MONCHATRE, [redacted] MENNECY	43 973 Parts
➢ Monsieur Pascal MONCHATRE [redacted] MENNECY	30 Parts
TOTAL	88 026 Parts

Monsieur Patrick MONCHATRE prend la présidence.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent 88 026 parts sociales, soit au moins le quart des parts sociales et que l'assemblée réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. Elle rappelle que la majorité requise pour l'adoption des décisions extraordinaires est de l'unanimité des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Gérance

Monsieur Patrick MONCHATRE ouvre la discussion. Il rappelle qu'il a convoqué l'assemblée en raison du décès d'Anne Catherine MONCHATRE, comme la loi lui permet de le faire. L'assemblée est donc appelée à délibérer sur la vacance et nomination de la gérance. Il rappelle également que l'article 10 des Statuts soumet à un agrément des ¾ du capital social la transmission des parts sociales à des personnes autres que les héritiers en ligne directe et ou au conjoint survivant. La dévolution successorale n'étant pas encore établie, il sera procédé éventuellement à une réunion ultérieure pour la mise à jour des Statuts.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION – NOMINATION DE LA GERANCE

Les associés, après avoir pris acte du décès de Madame Anne-Catherine MONCHATRE et donné pleine quittance de son mandat, décident de nommer Monsieur Patrick, Jean-Jacques MONCHATRE, né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] en qualité de gérant, à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION – POUVOIR

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Patrick MONCHATRE ou au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents, ainsi que les mandataires des associés représentés.

Patrick MONCHATRE

Patrick MONCHATRE (17 juin 2024 11:08 GMT+2)

POUVOIR

Je soussigné M. Patrick MONCHATRE

Agissant en qualité de Géraant

De la société dénommée

A GIOIA
Société civile immobilière
au capital de *880 260* euros
Siège social : *9 Sentier Boucher*
91 540 MENNECY
RCS EVRY 532 022 480

Donne par les présentes pouvoir à la société

AFFICHES PARISIENNES
Siège social sis, 3, rue de Pondichéry
75015 PARIS
Membre du groupe LEGAL2DIGITAL

ou au GIE LEGAL2DIGITAL, sis, 3 rue de Pondichéry, 75015 PARIS de pour moi et en mon nom faire auprès des registres (RCS, RBE, RSAC, RSEIRL) tenus par les tribunaux de commerce, par les tribunaux judiciaires, tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations et/ou faire auprès de l'INPI toute formalité de mise à jour des données du Registre National des Entreprises notamment par voie de complétion et/ou correction via le Guichet Unique concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

MANDANT

Patrick MONCHATRE
Patrick MONCHATRE (17 juin 2024 11:08 GMT+2)

Signature: Patrick MONCHATRE (17 sept. 2024 10:25 GMT+2)

E-mail: [redacted]